



DEPARTEMENT  
DU NORD

COMMUNE DE SAINT-PYTHON

-----  
ARRONDISSEMENT  
DE CAMBRAI  
-----

## COMPTE-RENDU de la réunion du Conseil Municipal du mardi 21 décembre 2021 à 18 heures 30 Salle de la Mairie

Date de la convocation : 17/12/2021

Membres en exercice : 15

Membres présents : 12

Nombre de procurations : 2

Nombre d'absents (ou excusés) : 3

Membres présents : FLAMENGT Georges - BLAS Joël – LECLERCQ Pascale (a procuration pour LANZOTTI Jocelyne) - PETIT Bruno – BLAS Laurent (a procuration pour DEMORY Michaël) – PAVOT Marijke - BOUDOUX Pascal – LAUDE Philippe - KEHL Valérie – HUBINET Sophie – LASEMILLANTE Sophie - BURY Grégory

Membres excusés : LANZOTTI Jocelyne (donne procuration à LECLERCQ Pascale) - FOVEAU Esther - DEMORY Michaël (donne procuration à BLAS Laurent)

Membres absents :

Président : FLAMENGT Georges

Secrétaire de séance : BLAS Joël

La lecture du compte rendu de la réunion du 29 novembre 2021 n'a fait l'objet d'aucune observation. Le compte rendu a été adopté à l'unanimité.

### **1 - PRESENTATION DU PROJET « RENOVATION SALLE DES FETES » PAR LE CABINET HYPERBOLE, MAITRE D'ŒUVRE DES TRAVAUX DE RENOVATION DE LA SALLE DES FETES**

L'Assemblée prend connaissance de l'étude menée par le Cabinet Hyperbole de Le Quesnoy relative aux travaux de rénovations de la salle des fêtes (accessibilité, sanitaires, isolation, réfection, acoustique).

Monsieur le Maire rappelle que ce projet devrait se concrétiser en 2023.

Le coût provisoire de cette opération est estimé à 304 502.26 € TTC sans options (revêtement de sol, panneaux acoustiques au plafond...). Il faudra prévoir en plus le coût du diagnostic amiante avant travaux et les honoraires du Coordonnateur Sécurité et Protection de la Santé et du Contrôleur Technique. Considérant le contexte économique actuel, 10 % d'augmentation des matériaux seront également à prévoir en 2023.

Les élus sont invités à apporter leurs remarques et suggestions. Monsieur le Maire précise que la définition de ce projet appartient aux élus de la commune et que le débat est ouvert.

Madame Valérie KEHL s'interroge sur la durée des travaux qui rendront la salle indisponible. D'après le Cabinet Hyperbole, les travaux devraient s'étaler sur une durée de 6 mois environ.

Monsieur Benoît MASCART suggère de prévoir un local poubelles afin que celles-ci ne soient pas visibles en façade comme actuellement.

Madame Marijke PAVOT souhaite qu'il y ait la possibilité d'occulter les fenêtres car certaines manifestations requièrent une salle obscure.

Monsieur Joël BLAS précise que si l'option « revêtement de sol » est retenue, la matière de ce revêtement devra supporter les passages répétés de l'autolaveuse.

Monsieur le Maire propose d'organiser la visite d'un projet similaire en début d'année prochaine.

## **2 – INFORMATION DROIT DE PREEMPTION**

- DIA N°23 transmise le 10 novembre 2021 par Maître PANTOU-DEJARDIN, Notaire à VENDEGIES SUR ECAILLON  
Parcelle : AC N° 69 – bâti – 58C rue Foch
- DIA N°24 transmise le 9 novembre 2021 par l'Office Notarial des Arts de MAUBEUGE  
Parcelle : ZI N° 56 – bâti – 42 rue de Cambrai
- DIA N°25 transmise le 17 novembre 2021 par Maître LELEU, Notaire à SOLESMES  
Parcelle : AC N° 19 – bâti – 20 rue Joffre

## **3 – COORDONNATEUR DE SECURITE ET DE PROTECTION DE LA SANTE (CSPS) POUR LES TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX RUE VICTOR HUGO**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée le projet d'effacement des réseaux dans la rue Victor Hugo.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération N°42/2020 du Conseil Municipal en date du 21 juillet 2020,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

CSPS pour enfouissement des réseaux rue Victor Hugo

Monsieur le Maire donne connaissance à l'Assemblée d'une proposition du Cabinet Laurence LEFEVRE de BOUCHAIN. Les honoraires afférents à cette mission de Coordonnateur Sécurité et Protection de la Santé s'élèvent à 1 472.00 € HT soit 1 766.40 € TTC.

Il informe le Conseil Municipal qu'il a missionné ce Cabinet pour accompagner la commune pour cette mission.

Les crédits nécessaires seront prévus au budget communal 2022.

#### **4 – OCTROI D'UN BON CADEAU A 2 ELUS**

Monsieur le Maire propose d'offrir une carte cadeau à :

- ✓ Madame PAVOT Marijke, conseillère municipale, à l'occasion de la naissance de sa petite-fille d'une valeur de 80 €,
- ✓ Monsieur BURY Grégory, conseiller municipal, à l'occasion de la naissance de son fils.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,

- Décide l'octroi d'une carte cadeau d'une valeur de 80 € à Madame PAVOT Marijke, et d'une carte cadeau d'une valeur de 80 € à Monsieur BURY Grégory.
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

Madame PAVOT Marijke et Monsieur BURY Grégory sont sortis de la salle et n'ont pas participé au débat ni au vote.

#### **5 - REVALORISATION DES BONS NAISSANCE**

Monsieur le Maire rappelle que la Commune offre aux parents 20.00 € lors d'une naissance (cf délibération N°22 du 8 avril 2019).

Monsieur le Maire propose la revalorisation de cette aide aux parents d'un nouveau-né.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Décide d'attribuer un bon d'achat limité au rayon puériculture d'un montant de 40.00 € valable dans le magasin VIDALMON (Super U) pour les enfants nés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022,
- Dit que les crédits seront prévus au budget primitif 2022.

#### **6 – MANDAT SPECIAL DEPLACEMENT AU REPOSOIR (HAUTE SAVOIE)**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que lors de la réunion du Conseil Municipal du 29 novembre dernier, il a été décidé de rendre visite aux enfants de l'école de la Claire Rivière sur le lieu de leur séjour à la neige financé par la commune et organisé par PEP'S 59 au Reposoir en Haute Savoie.

Trois élus se sont portés volontaires : Madame KEHL Valérie, conseillère municipale déléguée aux centres de loisirs, Madame HUBINET Sophie et Monsieur LAUDE Philippe.

Monsieur le Maire propose le remboursement des frais occasionnés par ce déplacement, d'une durée de 2 jours, dans le cadre d'un mandat spécial (art. L2123-18 et R2123-22-1 du CGCT).

Il rappelle que le mandat spécial exclut les activités courantes de l' élu et correspond à une opération déterminée de façon précise. Dans ce cadre, les élus ont un droit au remboursement des frais de transport et de séjour.

Les frais de transport et de séjour seront remboursés aux frais réels sur présentation d'un état de frais accompagné des factures que les élus concernés auront acquittées. Tous les autres frais générés à l'occasion de ce mandat spécial pourront également donner lieu à remboursement, dès lors qu'ils apparaîtront nécessaires au bon accomplissement du mandat et qu'ils pourront être justifiés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Autorise le Maire à signer les ordres de missions des élus concernés ci-dessus à l'occasion du séjour neige qui se déroulera du 5 février au 13 février 2022. Les élus s'y rendront du 10 au 12 février 2022.
- Autorise le Maire à effectuer les remboursements sur les modalités définies ci-dessus,
- Dit que les crédits seront inscrits au budget primitif 2022.

## **7 – RETOUR SUR LE SEJOUR NEIGE ANNULE EN 2021**

Monsieur le Maire demande aux élus de réfléchir à ce que la commune pourrait mettre en œuvre pour compenser l'annulation du séjour neige 2021 qu'ont subi les élèves de CM2 de l'année scolaire 2020-2021 eu égard à la crise sanitaire.

Après débat, les élus décident de proposer aux familles dont les enfants étaient inscrits au séjour neige 2021 de les inscrire au séjour neige 2023, le séjour 2022 étant clos.

Monsieur le Maire charge Monsieur Laurent BLAS d'anticiper l'organisation du séjour neige 2023 en vue de la participation des enfants qui ont été privés de séjour en 2021 en plus des élèves de CM2 de l'année scolaire 2022-2023. Il est chargé également de se renseigner auprès de PEP'S 59 sur l'âge limite d'accueil des enfants.

## **8 – RAPPORT D'ACTIVITE 2019-2020 DU SIDEC**

Dans un souci de transparence et d'efficacité, et conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le rapport d'activités du Syndicat mixte De l'Energie du Cambrésis (SIDEC) pour les exercices 2019 et 2020.

Ce document, qui a été transmis aux élus, vise à mettre à leur disposition l'ensemble des informations d'ordre technique et financier relatives à l'exercice des missions du Syndicat.

Après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal n'a aucune observation à formuler.

## **9 – RECENSEMENT DE LA POPULATION 2022**

Monsieur le Maire rappelle la délibération N°48 en date du 29 septembre 2020 relative à l'enquête de recensement de la population. Considérant le contexte sanitaire, les opérations de recensement ont été reportées en 2022. Celles-ci se dérouleront du 20 janvier au 19 février 2022.

Il précise qu'il y a lieu de nommer 2 agents recenseur (et 1 coordonnateur qui a déjà été nommé). Il propose de désigner Monsieur Michel BOUVIEZ et Monsieur Jean-Pierre MANET en qualité d'agents recenseurs. Ces agents seront désignés par arrêté municipal.

Le montant de la rémunération des agents recenseurs est déterminé par la commune. Il peut être égal, supérieur ou inférieur à la dotation forfaitaire allouée par l'Etat qui s'élève à 1 873.00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Fixe la rémunération nette à 1 873.00 € qui sera partagée comme suit : 624.33 € pour la coordonnatrice, 624.33 € pour chacun des deux agents recenseurs.
- Dit que les charges sociales seront supportées par la commune.
- Dit que les crédits seront prévus au budget communal 2022.

## **10 – MOTION CONTRE LES DISPOSITIONS DU DECRET 2021-11/02 DU 19 AOUT 2021 A L'EGARD DU CONSEIL DES PRUD'HOMMES DE CAMBRAI**

Monsieur le Maire fait suite à l'intervention du Président du Conseil des Prud'hommes de Cambrai, lors de la dernière réunion du Conseil Communautaire du 14 décembre dernier. Celui-ci souhaite que soit revu le décret d'application N°2021-11/02 publié le 19 août 2021 qui prévoit que la juridiction de Cambrai perde au moins une dizaine de conseillers alors même que ceux-ci rendent des décisions en moyenne en 6 mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- S'oppose à ce changement et souhaite par cette motion que soit maintenu le nombre de conseillers de la juridiction prud'hommale de Cambrai.

## **11 - QUESTIONS DIVERSES**

### **➤ Monsieur BLAS Joël**

- ✓ Travaux d'enfouissement rue V. Hugo : Le coût de l'opération totale est de 160 252.00 € HT soit 192 302.40 € TTC. Un dossier de subvention DETR a été déposé. Nous espérons obtenir 26 059.20 €.
- ✓ Remplacement points lumineux par LEDS : Le coût de l'opération s'élève à 23 663.20 € HT soit 28 395.84 € TTC. Nous avons ajouté un point lumineux dans la ruelle de la Tranquillité. La subvention DETR espérée serait de 10 648.44 €.
- ✓ Panneaux rigides et portillon à l'école : Monsieur BLAS rappelle que le mur d'enceinte de l'école s'est effondré. Il soumet un devis de la Société SANIEZ d'un montant de 8 715.00 € HT soit 10 458.00 € TTC. Monsieur BLAS précise que les briques de l'ancien mur seront récupérées.
- ✓ Portique coulissant site SASA : Pour des questions de sécurité un devis a été demandé à la Société SANIEZ pour la pose d'un portique coulissant à l'entrée menant au parking réservé aux visiteurs de la future résidence « les Arches du Moulin » (ancien site SASA). Celui-ci s'élève à 7 950.00 € HT soit 9 540.00 € TTC.
- ✓ Caméras de surveillance : Monsieur BLAS rappelle le montant du devis actuel, soit 49 680.45 € TTC. Il rappelle que depuis la réception de ce devis, des modifications ont été demandées : l'option « enregistrement à la ville de Solesmes » n'a pas été retenue, 3 caméras supplémentaires seront installées sur le site de la future résidence « Les Arches du Moulin » (site SASA) – 1 caméra est préconisée à chaque entrée - et l'installation d'un coffret électrique par Enedis est nécessaire pour l'installation d'une caméra dans la rue d'Haussy. Un devis actualisé est attendu de la part de la Société SOFRATEL et un premier devis est attendu de la

part d'Enedis.

Monsieur le Maire précise qu'une réunion du Conseil Municipal sera nécessaire pour entériner cette opération et son plan de financement ainsi que pour l'autoriser à demander une subvention au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) dont les dossiers sont à déposer avant le 22 janvier 2022.

- ✓ Réunion de la commission des travaux et des finances : Une réunion de ces 2 commissions est nécessaire. Elle est prévue le mardi 4 janvier 2022 à 18 h 30.
- ✓ Panneau indiquant le parking du Trait d'Union : Monsieur BLAS signale qu'il ne sera pas opportun d'indiquer le parking du Trait d'Union comme demandé lors de la dernière réunion du Conseil Municipal. En effet, les places de stationnement sont pratiquement toujours occupées par les riverains. La capacité de ce parking est de ce fait très restreinte. De plus, le site est fermé en fin de journée, ce qui ne permet pas aux clients du restaurant, par exemple, d'y stationner tard dans la soirée.
- **Monsieur MASCART Benoît**
  - ✓ Abattage de peupliers : Monsieur MASCART informe les élus que le propriétaire de l'ancienne voie ferrée « Solesmes-Valenciennes » procède à l'abattage de peupliers le long de ce site. Ces travaux risquent d'endommager le chemin d'accès appartenant à la commune. Monsieur le Maire porte à la connaissance des élus qu'il a contacté ce propriétaire et que celui-ci a été informé de ses obligations quant à la remise en état du site et à la replantation de végétaux conformément au PLUi. Un rendez-vous avec l'intéressé est prévu le 5 janvier prochain.
- **Madame KEHL Valérie**
  - ✓ Téléphone défectueux à l'école : Madame KEHL rappelle que le téléphone fixe de l'école n'est pas opérationnel. Le Directeur de l'école ne reçoit pas les appels, Monsieur Joël BLAS précise qu'il n'a jamais reçu de doléances émanant de l'école concernant ce souci de téléphone. Il contactera l'école pour pourvoir au remplacement de ce téléphone.
  - ✓ ALSH février 2022 : Madame KEHL signale qu'à ce jour aucune information émanant de la CCPS ne lui ait parvenue concernant l'organisation ou non du centre de loisirs des vacances de février à St Python.
  - ✓ Dématérialisation des demandes d'urbanisme : Madame KEHL demande si une information aux administrés sur PanneauPocket est nécessaire concernant la dématérialisation des demandes d'urbanisme. Monsieur le Maire invite Madame KEHL à se rapprocher de Madame CRESSIN, agent de St Python chargé de l'urbanisme.
- **Madame PAVOT Marijke**
  - ✓ Personnel du restaurant scolaire : Madame PAVOT tient à mettre à l'honneur le personnel du restaurant scolaire quant à leur travail de qualité.  
Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la salle de motricité est de nouveau utilisée pour la restauration des petits.
- **Madame LECLERCQ Pascale**
  - ✓ Cantine à 1 € : Madame LECLERCQ informe les élus qu'une réunion sera organisée dès janvier avec le personnel enseignant et les représentants élus des parents d'élèves pour mettre

en œuvre une nouvelle organisation du temps scolaire, en tenant compte de deux services pendant la pause méridienne.

✓ Remplacement des marmites de la salle des fêtes : Madame LECLERCQ propose le remplacement des marmites de la salle des fêtes. Monsieur PETIT en est chargé.

✓ Résultats comptables provisoires 2021

#### FONCTIONNEMENT

Dépenses : 623 533 €

Soit un excédent de **193 184 €** (187 043.49 € en 2020)

Recettes : 816 717 €

Compte-tenu d'un produit antérieur de **288 154.29 €**, l'excédent de clôture est de **481 338.29 €** (489 482.15 € en 2020)

#### INVESTISSEMENT

Dépenses : 265 341.20 €

Soit un excédent de **102 477.04 €** (déficit de 201 744.84 € en 2020)

Recettes : 367 818.24 €

Compte-tenu d'un déficit antérieur de **129 538.86 €**, le déficit de clôture est de **27 061.82 €**

**Le résultat global est un excédent de 454 276.47 €** (359 943.29 € en 2020)

Rappel travaux pour le reste du mandat (en gras travaux qui seront probablement réalisés en 2022 en fonction des orientations des commissions travaux et finances du 4 janvier prochain)

- Pont SASA,
- **Sanitaires école,**
- Préau école,
- Réfection salle des fêtes,
- **Viabilisation terrains rue Victor Hugo,**
- Création plateau sportif,
- Reprise de 15 concessions abandonnées au cimetière,
- Travaux rue de Vertain,
- **Mise en place de caméras,**
- Etude centre Bourg,
- **Remplacement de points lumineux en LEDS,**
- **Fin de l'opération requalification friche SASA,**
- Portail coulissant entrée secondaire future résidence « Les Arches du Moulin »,
- **Clôture en remplacement du mur d'enceinte de l'école.**

Monsieur le Maire précise aux élus que les travaux de construction des habitations sur le site SASA démarreraient mi-janvier 2022.

✓ Agendas 2022 : Madame LECLERCQ demande aux élus leurs besoins en agendas pour l'année 2022 : 8 agendas.

✓ Photo du Conseil Municipal : La photo du Conseil Municipal n'ayant pu être réalisée cette année, une date sera arrêtée lors de la prochaine réunion du Conseil.

➤ **Monsieur LAUDE Philippe**

- ✓ **Distribution de potage** : Monsieur LAUDE est ravi de distribuer le potage aux aînés une fois par semaine. Il invite les élus disponibles à vivre cette expérience qui s'avère être un moment de partage. Il informe l'Assemblée que Monsieur René LECLERCQ s'est porté volontaire. Madame PAVOT propose sa participation pendant la période des fêtes. Cette année, 92 personnes sont bénéficiaires dont 40 personnes seules.
- ✓ **Stationnement « véhicules ventouses »** : Monsieur LAUDE remercie Monsieur le Maire car les véhicules stationnés de façon permanente dans les rues Joffre et Gambetta depuis plusieurs semaines ont disparu.
- ✓ **Mise sous pli des cartes de vœux** : Monsieur LAUDE s'interroge sur l'organisation de la mise sous pli des cartes de vœux 2022. Monsieur le Maire informe l'Assemblée que Madame LANZOTTI interviendra sous peu auprès des élus pour les solliciter.

➤ **Monsieur PETIT Bruno**

- ✓ **Colis de Noël des aînés** : Celui-ci a été fortement apprécié. Monsieur PETIT remercie les élus pour leur implication dans la préparation et la distribution de ces colis. Il rappelle le passage du jury des maisons illuminées le jeudi 23 décembre.

➤ **Monsieur le Maire**

- ✓ **Visite du Sénat** : Monsieur le Maire demande à Madame KEHL, chargée de l'organisation de la visite du Sénat prévue en 2022 par les élus, de prendre les dispositions nécessaires aussi tôt que possible tant les visites sont nombreuses.
- ✓ **Comité consultatif (Sécurité routière)** : Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il souhaite réunir le Comité consultatif pour étudier les mesures à mettre en œuvre en matière de sécurité routière.
- ✓ **Dépôt d'un permis de construire pour la construction d'un studio d'enregistrement** : Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal qu'une demande de permis de construire pour la construction d'un studio d'enregistrement, Chemin du Bois, est actuellement en cours d'instruction par le SIVU « Murs Mitoyens ». Cette demande n'est actuellement pas opposable aux tiers. Monsieur le Maire propose aux élus d'examiner cette demande, qui revêt un caractère particulier, dès que celle-ci sera instruite.
- ✓ **Compte-rendu de la réunion du Conseil Communautaire du 14 décembre 2021**

**Ancienne banque de France**

Une délibération devait être soumise au Conseil Communautaire pour entériner le plan de financement des travaux de réhabilitation de l'ancienne Banque de France. Faute d'éléments tangibles et concrets cette question est reportée à une prochaine réunion pour plus de transparence. Une délibération d'ordre général autorise seulement le Président à demander l'octroi de subventions, sans estimations du projet et des subventions attendues.

**Zone d'activité**

Il semblerait que la zone d'activité de St Python soit à nouveau destinée à accueillir de nouvelles entreprises. Ces terrains étaient jusqu'alors boudés par le Conseil Communautaire, mais un



manque de foncier disponibles sur le territoire de Solesmes laisse entrevoir un retour d'intérêt pour la zone de St Python.

#### GEMAPI

En date du 14 décembre dernier, le Conseil Communautaire a décidé à 23 voix pour et 6 contre de fiscaliser le produit de la GEMAPI à 100 %. Le produit attendu est de 108 631.42 €.

#### ✓ Suivi des subventions :

- La subvention ADVB (Aide Départementale Villages et Bourgs) d'un montant de 8 793.00 € a été perçue pour la rénovation énergétique de la mairie.

La date de la prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au mardi 18 janvier 2022 à 18 h 30.

L'ordre du jour étant épuisé, les questions diverses débattues, Monsieur le Maire lève la séance à

G. FLAMENGT

J. LANZOTTI  
Donne procuration à LECLERCQ P.

J. BLAS

P. LECLERCQ  
A procuration pour LANZOTTI J.

B. PETIT

L. BLAS  
A procuration pour DEMORY M.

M. PAVOT

P. BOUDOUX

Ph. LAUDE

V. KEHL

S. HUBINET

S. LASEMILLANTE

E. FOVEAU  
Absente excusée

M. DEMORY  
Donne procuration à BLAS L.

G. BURY

